
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 12 avril 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Armand Savoie, secrétaire exécutif
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des Arrondissements
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 0494

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 12 avril 2017, en y retirant les articles 20.036, 20.047, 20.055, 20.057, 30.011, 40.001, 40.009 et 40.010.

Adopté à l'unanimité.

CE17 0495

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 avril 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE17 0496

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 avril 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE17 0497

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de prolongation pour une période de douze mois, sans dépense additionnelle, de l'entente-cadre pour la fourniture de chemises de différents modèles, à l'usage des policiers et des agents de stationnement du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Chemise Empire ltée (CG15 0234);
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1176135003

CE17 0498

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'inspection du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal, pour une période de deux ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 266 190,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15671 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1177526004

CE17 0499

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des groupes, les contrats pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal et le grand ménage des casernes, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, pour une période de 36 mois, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15625 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Groupe</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Alphanet inc.	Groupe A	439 807,42 \$
9119-5867 Québec inc.	Groupe B	403 440,15 \$

- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1170077001

CE17 0500

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective, d'une période de 36 mois; pour la fourniture sur demande de services de techniciens pour des prélèvements d'échantillons de sols, d'analyses chimiques et émissions de rapports;
- 2 - d'accorder au Groupe Akifer inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15752 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1177315002

CE17 0501

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Derichebourg Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat, pour une période de 59 semaines non consécutives (2017-2018), pour la collecte et le transport de résidus verts, pour l'arrondissement de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 197 827,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15860 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'ajuster la base budgétaire du Service l'environnement en 2018 de 41 316,67 \$;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1170695002

CE17 0502

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 754 816,52 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces en fonte pour aqueduc et égout, pour une période de douze mois, soit du 30 mai 2017 au 28 mai 2018, dans le cadre du contrat accordé à Fonderie Laperle, division de Tuyauterie Canada ULC (CG14 0450), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 960 028,95 \$ à 2 714 845,47 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1177360001

CE17 0503

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation des contrats accordés aux firmes ci-dessous mentionnées et d'autoriser des dépenses additionnelles de :
 - 1 070 567,86 \$, taxes incluses, pour le déneigement du secteur AHU-15, dans le cadre du contrat à Transport Rosemont inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 1 716 017,74 \$ à 2 786 585,60 \$;
 - 1 048 625,05 \$, taxes incluses, pour le déneigement du secteur AHU-17, dans le cadre du contrat à Transport Rosemont inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 1 680 706,57 \$ à 2 729 331,62 \$;
 - 1 030 701,88 \$, taxes incluses, pour le déneigement du secteur AHU-19, dans le cadre du contrat à Pépinière Michel Tanguay, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 652 129,08 \$ à 2 682 830,96 \$;
- 2 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1174631003

CE17 0504

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre et autoriser une dépense additionnelle de 85 589,50 \$, taxes incluses, pour la fourniture de bas de différents modèles, destinés aux employés de la Ville de Montréal, pour une période de douze mois, dans le cadre du contrat accordé à Communications Rycom inc. (Avis SIMON 1116902), majorant ainsi le montant total du contrat de 76 352,60 \$, à 161 942,10 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des différents services de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1176135002

CE17 0505

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération ;

- 1 - de conclure des ententes-cadres collectives pour une période de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation de douze mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé et de remblai sans retrait;

- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les groupes et les montants indiqués en regard de chacune d'elles, les contrats à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15973 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firme</u>	<u>Groupe</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Unibéton, une division de Ciment Québec inc.	A	1 919 507,63 \$
Lafarge Canada inc.	B	262 028,03 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1177482002

CE17 0506

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements, pour le nettoyage des chambres souterraines du réseau principal d'aqueduc;
- 2 - d'accorder à Creusage R.L. inc. (9083-0126 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15843 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1174473001

CE17 0507

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure 4 ententes-cadres, d'une durée de 28 mois, soit du 25 avril 2017 au 24 août 2019, assorti de 2 options de prolongation de 12 mois supplémentaires jusqu'au 24 septembre 2021, pour la fourniture sur demande de sellettes et de manchons pour le réseau d'égout et d'aqueduc de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Wolseley Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15867 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1177360003

CE17 0508

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation du contrat et autoriser une dépense de 96 579 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes du système de gestion de bases de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, pour une période d'un an, soit du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018, dans le cadre du contrat accordé à Les systèmes d'information Héra Évolution inc. (CG14 0245), majorant ainsi le montant total du contrat de 289 737 \$ à 386 316 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1170206001

CE17 0509

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, MNP LLP, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le support et l'entretien du logiciel de sécurité Safenet du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 16 mars 2017 au 15 mars 2020, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 228 846,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15874 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1170206005

CE17 0510

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Signalisation 1010 inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la location, le transport et la manutention de barricades pour permettre la réalisation d'événements métropolitains, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 260 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15823 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1170679006

CE17 0511

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective, d'une période de 36 mois, à partir du 24 avril 2017 au 23 avril 2020, pour la fourniture et la livraison sur demande de pierres concassées nettes et prémélangées de divers types servant pour les travaux en régie;
- 2 - d'accorder à Lafarge Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15885 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1177360004

CE17 0512

Vu la résolution CA17 29 0079 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 13 mars 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 664 998,73 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la conduite d'aqueduc de 150 mm de diamètre, la réfection de la chaussée, des bordures et du trottoir ans la rue Lyons, entre les rues King et Juneau, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Les excavations Payette ltée, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 557 180,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres ST-17-05;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1176765003

CE17 0513

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 156 477,75 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout et de conduite d'eau dans la rue Saint-Rémi, de la rue Turcot à la rue Cazalais, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 989 577,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 319601 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1177231015

CE17 0514

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 211 411,09 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement des portes et travaux divers pour la phase 2 au Centre Culturel Calixa-Lavallée, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 009 509,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5879 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1177579002

CE17 0515

Vu la résolution CA17 19 0061 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 13 mars 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 986 806,42 \$, taxes et contingences incluses, représentant 87 % du coût total du contrat assumé par la Ville centre, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans la 42^e Avenue, entre les rues Sherbrooke et Provost (réseau local), dans l'arrondissement de Lachine;
- 2 - d'autoriser une dépense de 792 843,46 \$, taxes et contingences incluses, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans la rue Sherbrooke, entre la 44^e et 47^e Avenue (réseau artériel), dans l'arrondissement de Lachine (répartition des coûts entre la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau et la Direction des transports);
- 3 - d'accorder à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 931 393,17 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public LAC-PUB-1701;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1177436003

CE17 0516

Vu la résolution CA17 19 0062 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 13 mars 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 677 113,53 \$, taxes et contingences incluses, représentant 87 % du coût total du contrat assumé par la Ville centre, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans l'avenue Mount-Vernon, entre les rues Milton et Union (réseau local), dans l'arrondissement de Lachine;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 499 856,35 \$, taxes et contingences incluses, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans la rue Saint-Louis, entre la 12^e Avenue et 15^e Avenue (réseau artériel), dans l'arrondissement de Lachine (répartition des coûts entre la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau et la Direction des transports);
- 3 - d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 277 010,89 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public LAC-PUB-1703;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1177436004

CE17 0517

Vu la résolution CA17 22 0069 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 14 mars 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 4 887,70 \$ pour les travaux de reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs dans la rue Allard, entre les rues Briand et d'Aragon, dans le cadre du contrat à L.A. Hébert ltée (CM14 0044), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 967 454,83 \$ à 2 972 342,53 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1136446001

CE17 0518

Vu la résolution CA17 08 0140 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 14 mars 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de ratifier une dépense additionnelle de 274 169,83 \$, taxes incluses, pour les imprévus reliés à la gestion des sols contaminés et aux travaux de déviations des conduites de gaz, dans le cadre du contrat accordé à Pavages D'Amour (CM16 0949), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 704 721,62 \$ à 6 978 891,45 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1173152001

CE17 0519

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 505 956,78 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage dans diverses rues des arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Aquaréhac (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 355 956,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333705 ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1177231021

CE17 0520

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 624 550,13 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation à la caserne de pompiers n° 29 située au 5375, 1^{ère} Avenue dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Le Groupe Lambert, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 482 139,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5875;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1177217001

CE17 0521

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 629 139,33 \$, taxes incluses, pour la réfection du terrain de soccer no 2, en gazon synthétique du parc Jarry, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à LML Paysagiste et Frères inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 598 096,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6978;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1171701006

CE17 0522

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 296 529,36 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 146 529,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332307 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1177231008

CE17 0523

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 013 333,85 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Verdun (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 686 333,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332308 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1177231009

CE17 0524

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réhabilitation de l'égout unitaire au nord du boulevard Léger, entre le boulevard Sainte-Colette et l'avenue Lanthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 435 943,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5069-EC-133-16;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1177526006

CE17 0525

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 8 483 640,60 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Marcelin-Wilson, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe Unigesco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 236 544,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5885;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1170765002

CE17 0526

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 119 968,74 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'aménagement du Grand Costumier, soit le désamiantage de l'entresol du bloc B de l'édifice Gaston-Miron et de finaliser la portée des travaux prévue dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CM16 0760), majorant ainsi le montant total du contrat de 641 140,84 \$ à 761 109,58 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1177579003

CE17 0527

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 857 266,27 \$, taxes incluses, pour remplacer les fenêtres et réaliser divers travaux connexes dans l'édifice de la Cour Chauveau, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Trempro construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 758 350,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5890 ;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1171029002

CE17 0528

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 086 672,78 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de mise aux normes de l'entrée et de la distribution électrique de la cour des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 845 902,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5894 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1171029001

CE17 0529

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 358 385,77 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du Jardin aquatique au Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à MGB Associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 162 928,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00065-T;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1175967001

CE17 0530

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 161 200,07 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Lachine et de LaSalle (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder aux Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 970 200,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332310 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1177231025

CE17 0531

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de retenir les services du cabinet Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L. afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre du dossier de la faillite de la Société de vélo en libre-service et dans six poursuites en dommages par des fournisseurs de cette dernière;
- 2 - de réserver à cette fin la somme de 207 365 \$ plus taxes;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1174403001

CE17 0532

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure quatre ententes-cadres pour la fourniture sur demande de soutien technique à la mise en oeuvre de projets et de programmes de la Direction des transports ;
- 2 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les ententes et sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15623 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions :

Entente	Firmes	Montant maximal
1	Cima+ S.E.N.C.	2 173 199,96 \$
2	AECOM Consultants inc.	1 918 523,73 \$
3	SNC-Lavalin inc.	1 365 989,23 \$
4	Stantec Experts-conseils Itée	719 979,15 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la direction des transports, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1177372001

CE17 0533

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'ingénierie relatifs aux réservoirs, aux équipements et infrastructures connexes de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 1 082 980,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15734 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1176341001

CE17 0534

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder deux contrats, d'une durée maximale de vingt quatre mois, pour la fourniture de services d'ingénierie pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2017, 2018 et 2019 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal (contrat 17-01);
- 2 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15863 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Contrat	Firme	Somme maximale	Délai maximal
1	CIMA+ S.E.N.C.	383 398,51 \$	24 Mois
2	SNC-Lavalin inc.	288 430,59 \$	24 Mois

- 3 - d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1177091002

CE17 0535

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'Institution Royale pour l'avancement des sciences / Université McGill, auquel interviennent messieurs Shiv O. Prasher et Grant Clark, professeurs à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement de l'Université McGill, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'étude des mouvements d'eau et des propriétés du sol dans les fosses de plantation d'arbres dans le cadre d'un projet expérimental, pour une somme maximale de 250 000 \$, taxes incluses, conformément au devis technique et à son offre de service en date du 24 février 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à signer, pour et au nom de la Ville, le projet de convention.
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1170779001

CE17 0536

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la prolongation, pour une période de douze mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, de l'entente-cadre de services professionnels avec Macogep inc (CE15 0738) pour des services d'estimateur en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction d'infrastructures urbaines ;
- 2 - d'approuver le projet d'avenant no 1 à cet effet.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la prolongation, pour une période de douze mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, de l'entente-cadre de services professionnels avec Consultants Legico-CHP inc. (CG15 0269) pour des services d'estimateur en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction d'infrastructures urbaines ;
- 2 - d'approuver le projet d'avenant no 1 à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1171334001

CE17 0537

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services de réalisation d'applications mobiles dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Nurun inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 642 125,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15803 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1170149002

CE17 0538

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Association francophone pour le savoir – ACFAS afin d'autoriser l'exposition des photos finalistes du concours *La preuve par l'image* au Biodôme, du 5 mai 2017 jusqu'à la fermeture de l'institution, pour les travaux du projet Migration.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1175034003

CE17 0539

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Fondation David Suzuki, pour l'année 2017, autorisant l'échange de services dans le cadre de leurs efforts respectifs pour la protection des papillons monarques et l'utilisation du logo d'Espace pour la vie par la Fondation David Suzuki conformément aux termes et conditions de la convention;
- 2- d'autoriser la directrice de l'Insectarium à signer ce projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 5 748,75 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange avec la Fondation David Suzuki, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1166157007

CE17 0540

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant l'entente de gestion en vigueur avec BIXI Montréal (CM14 1249) afin de lui permettre de mener à bien le projet d'optimisation du système de vélos en libre-service;
- 2 - d'autoriser une dépense maximale de 425 267,23 \$, taxes incluses, à cette fin;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1174368005

CE17 0541

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Office des congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc. (Tourisme Montréal) établissant les conditions et modalités de la participation de la Ville au « Passeport Montréal » pour la période allant jusqu'au 31 mars 2018.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1176157002

CE17 0542

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'entente de collaboration entre la Ville et le gouvernement du Québec (ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports) relativement à la réparation de la partie nord du pont du boulevard de la Côte-Vertu au-dessus de l'autoroute 13, dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 862 312,50 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1177000001

CE17 0543

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte de correction par lequel la Ville de Montréal cède à la Société en commandite Alphonse T. Lépine, sans considération monétaire, tous les droits, titres et intérêts qu'elle a ou peut prétendre avoir dans les lots 1 999 327, 1 999 328, 1 999 330, 1 999 331, 1 999 322, 1 999 329, 1 998 827 et 1 998 828 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en vue de régulariser les titres de propriété de ladite Société, le tout conformément aux termes et conditions prévus audit projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1161027005

CE17 0544

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public les lots 5 490 828 et 5 490 829 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à l'Assemblée Chrétienne de Rivière-des-Prairies Canada-Haïti un immeuble constitué des lots 5 490 828, 5 490 829 et 6 008 318 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'arrière du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud du boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 772,75 mètres carrés, pour la somme de 59 786,55 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.
- 3 - d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1166037007

CE17 0545

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Danse-Cité inc., pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} août 2017, des locaux d'une superficie de 907,72 pieds carrés, au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 22 986,60 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1174069003

CE17 0546

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant une somme de 52 600 \$ aux organismes, ci-après désignés, pour leurs demandes soumises dans le cadre de la première date de tombée en 2017 et de la récurrence des projets sélectionnés en 2015 et 2016, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de leurs activités dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau :

**Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau
1^{re} date de dépôt en 2017**

Répartition du soutien financier

Activités	Demandeur	Soutien recommandé
Volet 1 - Activités de plein air		
Initiation et découverte d'activités nautiques au parc de Beauséjour	GUEPE	5 000 \$
Pêche en famille	GUEPE	3 000 \$
Initiation à la pêche dans l'Est de Montréal	Comité de la zone d'intervention prioritaire Jacques-Cartier	3 200 \$
Sorties en kayak	Éco de la Pointe-aux-Prairies	1 500 \$
Initiation et découverte du kayak de mer (l'Île-Bizard)	Go Plein air (anciennement Nevtours)	3 000 \$
Club Déclik Lachine - Volet les berges	Table de concertation Jeunesse Lachine	3 000 \$
Augmenter l'accessibilité du plein air des berges auprès des nouveaux arrivants	Association récréative Milton-Parc	5 000 \$
Le canal Lachine prend son envol - volet nautique	Pro-Vert-Sud-Ouest	2 000 \$
Tours du capitaine	École de voile de Lachine	1 250 \$
Expérience Nature 12-17	GUEPE	2 500 \$
Jeunes pagayeurs pour la vie	Fédération québécoise de canoë-kayak d'eau vive	3 000 \$
	Sous total	32 450 \$
Volet 2 - Activités événementielles		
Régate de mer du Lac St-Louis	Aviron Lachine	1 880 \$
Montréal Eau-Vive 2017	Club de canoë-kayak d'eau-vive de Montréal inc.	4 000 \$
Régate locale	Club de canotage de Cartierville inc.	1 650 \$
Tous au fleuve	Aventures urbaines	3 000 \$
MTL Sup&Surf Fest	Aventures urbaines	3 320 \$
	Sous total	13 850 \$
Évaluation de la sécurité des activités aquatiques/nautiques	Société de sauvetage	6 300 \$
	Sous total	6 300 \$
	Total	52 600 \$

- 2 - d'autoriser un virement budgétaire à chacun des trois arrondissements ci-après désignés, en provenance du Service de la diversité sociale et des sports, pour une somme totale de 8 000 \$:

Activités	Arrondissement	Soutien recommandé
Volet 2 - Activités événementielles		
Relais rivière de la route bleue - volet Fête de l'eau	Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville	3 000 \$
Relais Rivière de la route bleue	Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro	3 000 \$
Animations nautiques dans le cadre des festivités du triathlon	Arrondissement de Verdun	2 000 \$
Total		8 000 \$

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1177307001

CE17 0547

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) afin d'appuyer la tenue des événements « Hop! Le sommet du commerce de détail » et « eCommerce Québec », pour l'année 2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense uniformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.053 1170318001

CE17 0548

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 350 000 \$ à Concours musical international de Montréal, soit 50 000 \$ en 2017, 100 000 \$ en 2018, 100 000 \$ en 2019 et 100 000 \$ en 2020;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ pour l'année 2017 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture pour l'accueil des congressistes de la Fédération Mondiale des Concours Internationaux de Musique;
- 3 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la culture à hauteur de 100 000 \$ pour les exercices subséquents, soit de 2018 à 2020 inclusivement, et ce, pour la remise du premier prix et le soutien à la tenue de l'événement;
- 4 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1176218001

CE17 0549

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 500 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière afin de réaliser la phase 2 du projet de collection archéologique de référence, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1177233003

CE17 0550

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 30 000 \$, pour l'année 2017, à la Conférence internationale des arts de la scène (CINARS) pour la réalisation du 100^e Congrès ISPA dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux marchés et vitrines créatifs et culturels financé par l'Entente Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1171197004

CE17 0551

Vu la résolution CA17 22 0070 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 14 mars 2017;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) pour les travaux de construction d'infrastructure souterraines pour le projet du poste Saint-Patrick à 315-25 KV.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1170725001

CE17 0552

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les modifications au projet de legs de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal et les conditions s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1177102004

CE17 0553

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à réaliser le projet de rénovation majeure du 330, rue Christin, pour un investissement d'environ 5 M\$.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1177218001

CE17 0554

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Saint-Laurent de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à l'aménagement de clôtures dans les mails centraux de certains tronçons des boulevards de la Côte-Vertu et Marcel-Laurin, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1171097002

CE17 0555

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser la dépense estimée à 566,75 \$ relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, afin de prendre part au Music Cities Summit qui se tiendra à Toronto (Canada), le 21 avril 2017;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1176849002

CE17 0556

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de nommer monsieur Michel Rochefort, urbanisme et aménagiste, à titre de membre du Comité Jacques-Viger pour un premier mandat de trois ans;

2 - de remercier monsieur Raphaël Fischler pour sa contribution au Comité Jacques-Viger.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1170132002

CE17 0557

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination des personnes suivantes au Conseil consultatif de l'Ordre de Montréal :

- l'honorable Louise Arbour, à titre de co-présidente;
- monsieur Bernard Voyer, à titre de co-président;
- madame Sophie Brochu, à titre de membre;
- monsieur Bernard Descôteaux, à titre de membre;
- madame Cadleen Désir, à titre de membre;
- madame Odile Joannette, à titre de membre;
- monsieur Laurent McCutcheon, à titre de membre;
- monsieur Jan-Fryderyk Pleszczyński, à titre de membre;
- madame Cathy Wong, à titre de membre.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1170942001

CE17 0558

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2017 - 3^e partie;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1170679007

CE17 0559

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de doter le centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles au Service de l'environnement d'un budget nécessaire de 576 615 \$, taxes nettes, pour l'année 2017, à même la provision pour passif environnemental comptabilisée au bilan à cet effet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1175886001

CE17 0560

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 278 603 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement de trois postes (conseiller spécialité, secrétaire d'unité administrative et secrétaire médicale) au sein de la Direction santé, sécurité et mieux-être dudit service;
- 2 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 298 105 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1175073003

CE17 0561

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal, les Investissements Di Simone inc. et les Aliments A.D.S. inc., pour une somme globale de 4 268 500 \$ dont 607 500 \$ reste à payer avec intérêts et frais d'experts, représentant l'indemnité finale payable à titre de propriétaire et de locataire à la suite de l'expropriation, à des fins de réserve foncière, des lots 3 684 716, 3 684 717, 3 684 718, 3 684 719, 3 711 065 et à l'expropriation à des fins de rue des lots 3 684 720, 3 684 721, 3 684 722 tous les lots ci-dessus mentionnés sont du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, identifiés par les articles 1 à 8 au plan D-6 Outremont;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à Me Cassandra Louis du Service des affaires juridiques, les chèques suivants :
 - le solde de l'indemnité finale totale qui s'élève à 607 500 \$ en capital, plus les intérêts au taux légal pour la période comprise entre le 30 juin 2014 et le 21 mars 2017, et dont le chèque sera rédigé au nom de l'étude Spiegel Sohmer inc. en fidéicommiss;
 - les frais d'experts totalisant la somme de 126 412,48 \$ dont le chèque sera rédigé au nom de l'étude Spiegel Sohmer inc. en fidéicommiss;
- 3 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1177300001

CE17 0562

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Groupe TNT inc. (NEQ 1160480704) réalisée par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, dans le cadre de deux (2) contrats d'exécution de travaux de planage et revêtement d'enrobé bitumineux (PCPR) en 2016. Cette compagnie sera ainsi inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de ce jour.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1175249002

CE17 0563

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sainte-Claire, entre la rue Desmarteau et le boulevard Pierre-Bernard, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1174396002

CE17 0564

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la prévention des incendies (12-005) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1175361001

CE17 0565

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente
- 2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du Conseil de la Ville sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c.O-0.1) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 3 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les excavations (R.R.V.M. c. E-6) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1175322002

CE17 0566

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue D'Amos, entre l'avenue L'Archevêque et l'avenue Pigeon, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1163496003

CE17 0567

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la 4^e Rue, entre la 55^e Avenue et la 56^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1174386001

CE17 0568

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement des travaux de construction et de mise aux normes d'un centre aquatique intérieur, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1177235008

CE17 0569

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 000 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1177235007

CE17 0570

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1161081006

CE17 0571

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1161081007

CE17 0572

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 010 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1170649001

CE17 0573

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le règlement R-105-13 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-105 concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal, le tout conformément à l'article 144 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.014 1170854001

CE17 0574

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de retirer le toponyme « place du 1^{er}-Mars-1965 » attribué à une partie du lot 2 736 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et l'attribuer à la place commémorative située sur une partie du lot 1 929 311 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'extrémité sud de la rue Lyette, le long du boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle, tel qu'illustré au plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1174521019

CE17 0575

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « promenade de la Ville-de-Québec » l'espace public qui accueillera le don de la Ville de Québec pour souligner le 375^e anniversaire de Montréal, promenade située dans l'axe de la rue Rachel Est, entre l'avenue Jeanne-d'Arc et le boulevard Pie-IX, sur le lot 1 882 457 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, tel qu'illustré sur le plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1174521013

CE17 0576

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain » le parc constitué des lots 1 233 661 et 1 234 224 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, de part et d'autre du boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle. Ce nom s'étend aussi, par extension, au terrain sans désignation cadastrale situé entre le boulevard LaSalle et le fleuve, délimité, à l'ouest, par le prolongement vers le sud-ouest de la ligne formant la limite entre les lots 1 500 586 et 1 233 661 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et, à l'est, par le prolongement vers le sud-ouest de la ligne formant la limite entre les lots 1 233 661 et 1 234 288 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel qu'indiqué sur le plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.017 1174521009

CE17 0577

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « édifice Marie-Claire-Kirkland-Casgrain » le siège de la cour municipale de Montréal, situé au 775, rue Gosford, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.018 1174521015

CE17 0578

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver les projets de protocoles d'entente par lesquels la Ville de Montréal prête les services de Manon Curadeau et d'Éric Poulin pour agir à titre de préposés à l'animation du camp de jour du Biodôme géré par la Société des amis du Biodôme, pour la période du 10 avril au 29 septembre 2017;
- 2 - d'autoriser la réception d'une somme de 66 671,74 \$, plus les taxes applicables, en provenance de la Société des Amis du Biodôme, pour couvrir le salaire des deux personnes durant la période mentionnée;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 53 547,96 \$, compensé par le revenu additionnel, pour couvrir le salaire des employés qui remplaceront ces deux personnes;
- 4 - d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1175034002

CE17 0579

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le dépôt d'un grief patronal auprès du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal afin de récupérer la somme de 840 393,06 \$, somme correspondant au montant des libérations syndicales des employés cols bleus de la Ville de Montréal pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1173176001

CE17 0580

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 janvier 2017, conformément au *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1174396003

CE17 0581

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du compte rendu des soirées de consultations publiques tenues le 21 février et le 8 mars 2017 par la Société de transport de Montréal (STM), conformément à l'article 158.3 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (chapitre S-30.01) pour la construction d'un nouvel édicule de métro pour la station Vendôme.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1173558010

CE17 0582

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) intitulé « Les orientations de la Stratégie centre-ville ».

Adopté à l'unanimité.

60.003 1171079001

CE17 0583

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Rapport 2016 du conseiller à l'éthique pour les élu·es et élu·es de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1174320002

CE17 0584

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport d'activité 2016 du Conseil des Montréalaises intitulé « En action vers une ville inclusive pour toutes ».

Adopté à l'unanimité.

60.005 1174233002

CE17 0585

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Rapport d'activité 2016 du Conseil interculturel de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1177495002

CE17 0586

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Rapport d'activité 2016 du Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.007 1176467001

CE17 0587

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal l'avis et les recommandations du Conseil des Montréalaises intitulé « La conciliation famille-travail : un défi de taille pour les élu.es de Montréal, recherche exploratoire et avis ».

Adopté à l'unanimité.

60.008 1174233003

Levée de la séance à 11 h 22

70.001

Les résolutions CE17 0494 à CE17 0587 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville